



Paraissant
Le Lundi et Le Jeudi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur
Simon DESVARIEUX

134ème. année No. 99

AN XXIIIème. DE LA REVOLUTION DUVALIERISTE

Lundi 24 décembre

SOMMAIRE

- Décret autorisant la Secrétairerie d'Etat des Finances et des Affaires Economiques à vendre deux terrains situés à Port-au-Prince, (Fontamara) mesurant 441m2 20.
b) Carpentier, section rurale de Port-Salut d'une superficie de 1ha, 70. 87ca.
—Avis de la Secrétairerie d'Etat du Commerce et de l'Industrie autorisant le fonctionnement des Sociétés anonymes dénommées : «Standex Electronics (Haïti) S.A. et Le Soc SA»

DECRET

JEAN-CLAUDE DUVALIER
Président à Vie de la République

Vu les articles 90 93 de la Constitution;
Vu la Loi du 26 Juillet 1927 et le Décret du 22 Septembre 1979 autorisant les biens du Domaine Privé de l'Etat;
Vu le Décret du 16 Janvier 1963 réglementant la vente des biens du Domaine Privé de l'Etat;
Vu le Décret de la Chambre Législative, en date du 20 septembre 1979, suspendant les garanties prévues aux articles 17, 18, 19, 21, 34, 48, 50, 70, 71, 72, 93 (dernier alinéa), 95, 105, 112, (2ème alinéa), 125 (2ème alinéa), 131, 133, 134, 135, 137, 155, 193 et 198 de la Constitution et accordant Pleins Pouvoirs au Chef du Pouvoir Exécutif pour Lui permettre de prendre, jusqu'au deuxième Lundi d'avril 1980 par Décrets ayant force de Lois toutes les mesures qu'il jugera nécessaires à la sauvegarde de l'Intégrité du Territoire National et de la Souveraineté de l'Etat, à la consolidation de l'Ordre et de la Paix, au maintien de la stabilité économique et financière de la Nation, à l'approfondissement du bien-être des populations rurales et urbaines, à la défense des intérêts généraux de la République;

Considérant que l'Etat Haïtien a intérêt à vendre un terrain de son Domaine Privé;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques;

Et après délibération en Conseil des Secrétaires d'Etat ;

DECRET

Article 1er.— La Secrétairerie d'Etat des Finances et des Affaires Economiques est autorisée à vendre pour compte de l'Etat Haïtien un terrain domanial sis à Carpentier, 2ème Section Rurale de la Commune de Port-Salut, d'une superficie de 1ha. 70a. 88ca., venant la Somme de Quatre Mille Huit Cents Gourdes (GDES. PAR100). Ce terrain est borné au Nord par les héritiers Thérèse formé, l'Etat et l'ancien lit de la rivière Carpentier b, au Sud par le canal arve du cours d'eau Gleude c, à l'Est par la grande route publique d, à l'Ouest par la mer des Antilles.

Article 2.— Le présent Décret abroge toutes Lois ou dispositions contraires, tous Décrets ou dispositions de Décrets tous Décrets-Lois et toutes dispositions de Décrets-Lois qui lui sont contraires et sera publié et exécuté à la diligence du Secrétaire d'Etat des finances et des affaires Economiques.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 8 Novembre 1979, An 176ème. de l'Indépendance.

JEAN-CLAUDE DUVALIER

PAR LE PRESIDENT:

Le Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques
Emmanuel BROS

Le Secrétaire d'Etat de la Coopération et de l'Information :
ULYSSE PIERRE-LOUIS

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur et de la Défense Nationale :
Me. Bertholand EDOUARD

Le Secrétaire d'Etat de la Justice : Me. Ewald ALEXIS

Le Secrétaire d'Etat de la Santé Publique et de la Population :
Dr. Willy VERRIER

Le Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères et des Cultes :
Gérard DORCELY

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics, des Transports et
et des Communications : Pierre SAINT-COMTE

Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture, des Ressources Naturelles
et du Développement Rural : l'Agronome Edouard BERROUET

Le Secrétaire d'Etat du Commerce et de l'Industrie :
Guy BAUDUY

Le Secrétaire d'Etat du Plan : Raoul BERRET

Le Secrétaire d'Etat des Mines et des Ressources Energétiques :
Fritz PIERRE LOUIS

Le Secrétaire d'Etat du Travail et des Affaires Sociales :
Hubert de RONCERAY

Le Secrétaire d'Etat de l'Education Nationale :
Joseph BERNARD

Le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports
Gérard R. ROUZIER

Dir.